

## **Compte-rendu de la séance du 01 septembre 2016**

**Etaient présents** : GENDRAS Dominique, GAYRAL Bruno, SDOUR Nour Eddine, ANDRE Vincent, DJEBALI Sonia, CARNAJAC Pierrette, MOYANO Chantal

**Secrétaire de la séance** : MOYANO Chantal

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

### **Ordre du jour:**

- Rapport de la commission cimetièrè
- Inauguration de la halle couverte le 7 octobre 2016
- Questions diverses

### **- Rapport de la commission cimetièrè**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la commission chargée d'étudier la création d'un nouveau cimetière. Compte tenu de la possibilité de reprise 16 tombes dans le cimetière actuel, l'idée de créer un nouveau cimetière est abandonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le cimetière actuel étant sous le régime de sépulture de droit commun gratuite et individuelle, la commune peut reprendre l'emplacement à l'échéance d'une période minimale de cinq ans (cf. Code Général des Collectivités territoriales R.2223-5) sans formalité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reprendre 16 tombes répertoriées par la commission et dont les dernières inhumations se situent entre 30 et 70 ans.

La reprise officielle se fera dans un an au 15 novembre 2017. Ce délai permettra aux familles de prendre elles-même, si elles le souhaitent, les dispositions de transfert de corps et de retraits des objets et signes funéraires placés sur la tombe.

Après le 15 novembre 2017, lors de l'ouverture d'une fosse, les restes funéraires seront rassemblés dans une boîte à ossements et déposés dans un ossuaire communal.

Un devis pour la création d'un ossuaire et d'un columbarium va être demandé à diverses entreprises.

Un arrêté du maire sera affiché à la porte du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Une affichette sera fixée sur les tombes devant être reprises et un courrier sera envoyé aux familles connues.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

## - Inauguration de la halle couverte

Monsieur le Maire fait part du devis demandé au traiteur "Au gourmand Martiellois à Martiel. Compte tenu du coût élevé, il est décidé que les membres du Conseil Municipal réaliseront eux-mêmes le buffet, une commande sera néanmoins passée à Carrefour pour l'achat de pizzas.

## - Questions diverses

- Taxe de séjour : une liste récapitulative des hébergements touristiques de la commune sera adressée à la Communauté de Communes du Grand Figeac. Une taxe de séjour est perçue par l'hébergeur pour le compte du Grand Figeac. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la pose d'un panneau publicitaire sur le support d'un panneau municipal. Il est rappelé l'interdiction d'affichage sur les panneaux signalétiques. Monsieur le maire se charge d'informer l'intéressé pour son retrait .
- Accessibilité des établissements recevant du public  
Suite au courrier de relance de la Direction Départementale des Territoires en date du 24 août 2016, il est demandé à la commune de Puyjourdes de fournir l'attestation de conformité concernant les établissements recevant du public. L'entreprise Veritas, bureau de contrôle agréé a été contacté. Un rapport est en cours d'établissement. Des travaux de mise en conformité sont à prévoir.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire  
Dominique GENDRAS